

27 oct 2023 -22:51

Appartient à Conseil des ministres du 27 octobre 2023

## Adaptation du plafond salarial de la composante très bas salaires de la réduction de cotisations ONSS

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandembroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal prévoyant une adaptation du plafond salarial de la « composante très bas salaires » de la réduction de cotisations ONSS.

En application du cadre d'accord des partenaires sociaux pour la période 2021-2022 et la période 2023-2024, le salaire minimum mensuel moyen sera augmenté par le biais des conventions collectives de travail 43/15 et 43/16. En conséquence, ce salaire minimum interprofessionnel augmentera de 35,70 euros bruts au 1er avril 2024.

Afin de compenser l'augmentation du coût salarial pour les employeurs suite à l'augmentation du revenu minimum mensuel moyen garanti de 35,70 euros bruts à partir du 1er avril 2024, il a été décidé, lors de la confection du budget 2024, de renforcer la composante très bas salaires de la réduction structurelle des cotisations patronales de l'ONSS.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État et au Conseil national du travail.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 mai 2003 pris en exécution du Chapitre 7 du Titre IV de la loi-programme du 24 décembre 2002 (I), visant à harmoniser et à simplifier les régimes de réductions de cotisations de sécurité sociale*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)